

DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°DC-2026-134

LE PRESIDENT,

Objet :

**Engagement du maître
d'ouvrage du système
d'assainissement des Bardons
à la Pacaudière**

Vu les arrêtés inter-préfectoraux n°42-2026-04-08-00008, n°69-2026-03-23-00005, n°71.2026-03-13-00002 portant modification des statuts du syndicat mixte Roannaise de l'Eau ;

Vu la délibération n°2026-039 du Comité syndical du 20 mai 2026 donnant délégation de pouvoir au Président pour signer les cahiers de vie des systèmes d'assainissement dont Roannaise de l'Eau est maître d'ouvrage ;

Considérant que le cahier de vie du système d'assainissement de la Pacaudière nécessite l'engagement du maître d'ouvrage à faire mettre en application et faire respecter par le prestataire de service exploitant les sites du système d'assainissement les dispositions d'autosurveillance décrites dans le présent manuel et répondant à la réglementation en vigueur.

En conséquence, Monsieur le Président

DECIDE

- de signer l'engagement du maître d'ouvrage du système d'assainissement de la Pacaudière dans le cahier de vie version 2.

Roanne, le 20 juillet 2026

Le Président,

Daniel FRECHET

Roanne, le 20 juillet 2026

Le Président

